

58°/ 21 - Transfert à la COMMUNE DE SAINT-DENIS du "Stade de la Redoute".

M. le Maire donne lecture du rapport:

" Messieurs,

J'ai le plaisir d'annoncer au Conseil Municipal qu'après de longues et difficiles démarches, la Commune a pu obtenir le transfert en son nom du Stade de la Redoute pour une durée qui est, pour le moment, fixée à 12 années, mais le bail sera par la suite transformé en cession définitive.

Je vous prie pour aujourd'hui de bien vouloir en prendre acte, me proposant de vous faire un rapport plus complet au cours de la prochaine session du Conseil Municipal qui sera notamment appelé à décider :

- 1°) des aménagements à faire au moyen de la subvention mise à notre disposition;
- 2°) du Règlement à établir entre les Fédérations et la Commune;
- 3°) de l'organisation du Stade, notamment en ce qui concerne le personnel.

Je propose de réunir à ce sujet une Commission qui comprendrait notamment :

- M.M. LEVENEUR, PARIS, BOURRHIS, VELOUPOUILLE et APPAYOU, qui, chacun, ont des connaissances en la matière, portant intérêt à différents sports pratiqués à Saint-Denis;
- M.M. GALLARD et GIGANT qui tous deux sont des dirigeants actifs des Ligues; *α M. F. F.*
- Cette Commission délibérerait en présence de M.le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports, auquel j'adresse des remerciements, - le Président de la Ligue de Foot-Ball qui est le principal intéressé, et, le cas échéant, les Présidents des autres Fédérations: athlétisme, basket-ball, volley-ball.

Je pense que vous approuverez ces propositions et donnerai la parole à celui d'entre vous qui la désirerait, mais avant de passer à la discussion, je veux très sincèrement remercier tous ceux qui ont permis de parvenir à une solution, en plein accord avec l'Administration préfectorale et les représentants de l'Armée ./.

Adopté à l'unanimité.